

Dispositif « BOOST »

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner des artistes émergents de la scène des musiques actuelles aspirant à la professionnalisation. Il est piloté par la *SMAC Dordogne* et l'*Agence Culturelle Départementale* et doit permettre de soutenir un ou deux groupes par an.

Le dispositif Electric propose aux groupes sélectionnés de travailler à leur émergence en s'appuyant sur 4 axes : la formation, l'accueil en résidence, le conseil administratif et juridique, le soutien en communication.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- ✓ Vous êtes musicien ou un groupe de musiques actuelles
- ✓ Vous résidez en Dordogne
- ✓ Vous avez enregistré au moins trois titres et/ou donné au moins 5 concerts
- ✓ Vous avez un répertoire constitué de compositions originales
- ✓ Vous avez un projet visant à la professionnalisation
- ✓ Vous acceptez de participer à un diagnostic partagé de votre projet

ACCOMPAGNEMENT ET CONDITION FINANCIERE

Axes possibles d'accompagnement :

Accueil en résidence

- ✓ Accueil en résidence dans les salles du Rocksane et ou du Sans Réserve
- ✓ Conseils artistiques et techniques (Diagnostic partagé, travail avec des professionnels)

Aide à la Diffusion

- ✓ Programmation du(es) groupe(s) sélectionné(s) dans les principales structures musiques actuelles du département
- ✓ Formation au booking
- ✓ Aide à la diffusion en région
- ✓ Aide à la production

Aide à la structuration

- ✓ Réflexions sur le projet
- ✓ Information sur l'environnement du secteur des musiques actuelles (législations, notions budgétaires...)
- ✓ Conseils juridiques avec un avocat spécialisé

Soutien à la communication

- ✓ Aide à la promotion dans les médias spécialisés (Radio Féarock, presse spécialisée)
- ✓ Aide au développement d'une identité visuelle, d'une visibilité sur le Web

Chaque projet répondant à des problématiques et des enjeux différents, les axes d'accompagnement seront choisis en fonction des besoins du groupe.

DEPOT DES CANDIDATURES

Dépôt des dossiers de candidature en numérique avant le 25 mars 2016, il devra être composé de :

- ✓ Une présentation du groupe et de ses membres (CV des artistes, présentation et historique du groupe, présentation de l'association si elle existe)
- ✓ Trois titres audio et/ou vidéo
- ✓ Un projet de développement avec identification des besoins

Les dossiers seront étudiés et sélectionnés par un jury composé de représentants de festivals ou de structures inscrites dans les réseaux de diffusion régionaux, de la *SMAC Dordogne* et l'*Agence Culturelle Départementale*.

Adresses d'envoi : delphine@sans-reserve.org / rocksane@wanadoo.fr / m.jacobs@culturedordogne.fr

Renseignements : 05 53 06 40 37 (Agence culturelle)